

CAHIER DES CHARGES

CAHIER DES CHARGES A LA CHARGE DES ORGANISATEURS

1 - Les clubs organisateurs devront fournir :

- a) Les tables nécessaires pour la compétition.
- b) Table d'arbitrage à chaque table avec marqueur et chaise.
- c) Table de juges arbitres pour 3 personnes minimum.
- d) Un podium (si possible).
- e) Un vestiaire fermant à clé pour les arbitres (si possible)

2 - La salle devra être installée et ouverte 15 min avant l'heure de pointage.

3 - La numérotation des tables ainsi que les plaquettes et crayons seront fournis par le Comité.

4 - Les balles seront fournies par le comité départemental (sauf pour les 4 tours du Critérium fédéral et le championnat de jeunes par équipes).

5 - Prévoir une buvette (sandwichs et boissons) pour les compétitions qui dépassent l'heure du repas du midi.

6 - Chaque arbitre sera muni de tickets boissons et repas selon la règle en vigueur à savoir.

- a. 3 tickets boisson et 2 tickets repas pour des compétitions durant une journée.
- b. 2 tickets boisson pour les compétitions ne dépassant pas l'heure de midi.

7 - Le JA donnera la liste des JA et AR aux organisateurs.

8 - Suivant le nombre d'arbitres et de juges arbitres présents dans la salle, le comité départemental, remboursera le club organisateur suivant ce barème à raison de **2,20 €** par sandwich et **1,10 €** par boisson y compris le café.

Exemple 5 arbitres pour la journée = 10 sandwichs à 2,20 € et 15 boissons à 1,10 €

Le comité ne remboursera pas le club organisateur en cas de dépassement de consommations.

9 - Les tables seront défrayées à raison de :

- 2,50€ par table et par jour. (Si les balles sont fournies par le Comité)
- 3,50 € (si les balles sont fournies par le club) exemple critérium fédéral.

10 - Un responsable du club organisateur devra être présent pour la logistique.

La commission organisation